

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 02/09/2022		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N°
		Séance du 08 septembre 2022	33.2022
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit Septembre à 18 heures	
Présents : 7	Absents : 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 2	Pour : 9	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, STEHLE C.	
Contre : 0	Abstention : 0	<u>Absents représentés</u> : HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP	
		<u>Absents</u> : QUEVREUX M, NICAISE V.	

Objet : Choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du théâtre de verdure.

Monsieur le Maire présente les différents devis qu'il a reçus concernant les travaux de rénovation énergétique de la salle du Théâtre de Verdure.

Ce lieu polyfonctionnel est un atout exceptionnel pour la vie associative, culturelle et festive du village.

Cependant la vétusté des équipements ne permet pas une utilisation optimale ; il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation énergétique.

Ainsi les entreprises choisies pour ce projet :

Société	Objet	Montant Ht	Montant Ttc
Atmosphère	Volets	7 400,00 €	8 880 ,00 €
Atmosphère	Pose et dépose fenêtres	8 332,00 €	9 999,00 €
Monségu	plafond	3 504,00 €	4 204,80 €
Monségu	Doublage isolation	3 102,00 €	3 722,40 €
Mendes	électricité	5 947,03 €	7 136,44 €
Mendes	Climatisation chauffage	3 152,07 €	3 782,48 €
	Total	31 437,10 €	37 725,12 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

→ Décide de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus dans le cadre de ce chantier,

→ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M.